

Section Belgique - Afghanistan/Iran



1er au 6 octobre 2016

La section bilatérale Belgique-Afghanistan/Iran est reçue par le groupe d'amitié du Majlis de la République islamique d'Iran



Composition de la délégation:

- M. Dirk Van der Maelen, membre de la Chambre, président de la section bilatérale Belgique Afghanistan/Iran de l'UIP et chef de la délégation;
- Mme Sonja Claes, sénatrice
- M. Alain Destexhe, sénateur
- M. Wouter De Vriendt, membre de la Chambre;
- Mme Latifa Gahouchi, sénatrice
- M. Andries Gryffroy, sénateur.

Prologue

Le 14 juillet 2015 à Vienne, l'Iran et le P5+1 [les cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies (Chine, France, Russie, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique) + Allemagne et Union européenne] ont signé le 'Plan d'action global commun' (PAGC) relatif au programme nucléaire iranien.

Cet accord circonstancié a été élaboré à partir de l'accord-cadre du 2 avril 2015 dans lequel, en échange de la levée de certaines sanctions, l'Iran accepte une limitation considérable de son programme nucléaire, ainsi qu'un renforcement des inspections internationales. L'accord-cadre précité découle du Plan d'action global commun, conclu à Genève le 24 octobre 2013.

C'est dans ce cadre que la section a reçu une délégation de parlementaires iraniens le 7 mai 2015. Les deux parties y ont vu une occasion unique de resserrer leurs liens d'amitié parlementaires. Le groupe d'amitié iranien a été reçu du 5 au 10 octobre dans le cadre de l'UIP.

Dimanche 2 octobre (Téhéran)





L'hôte et les membres de la délégation évoquent brièvement les spécificités de leurs <u>systèmes</u> parlementaires respectifs.

L'hôte commente succinctement le thème de la <u>peine de mort</u>. Celle-ci a une longue histoire en Iran et des milliers de spécialistes l'ont étudiée. Les mineurs condamnés à mort ne sont pas exécutés, mais l'application de la peine capitale n'est pas exclue pour des faits commis au moment où leur auteur était mineur. Environ 90% des peines de morts sont prononcées dans des dossiers relatifs à la vente et au trafic de drogue. La peine de mort est d'autant plus justifiée que ces trafics font chaque année des centaines de morts dus à la force publique (principalement la police) et que si elle n'était pas appliquée, l'Europe serait encore davantage exposée aux narcotrafiquants et à leurs trafics.

L'hôte s'interroge à propos des critiques incessantes relatives aux droits de l'homme, alors que les victimes civiles des attaques de l'Arabie saoudite au <u>Yémen</u> et d'Israël en <u>territoires palestiniens</u> ne suscitent aucune réaction. Il fustige par ailleurs le fait que les terroristes réussissent à se procurer des armes en Belgique et en Syrie.

Les membres de la délégation informent leur hôte que la Belgique ne manque pas de condamner les actes commis au Yémen, s'efforce par tous les moyens de lutter contre les combattants syriens et exerce des pressions sur Israël en vue d'une reconnaissance de la Palestine. Ils soulignent en outre l'énorme influence exercée par l'Iran dans la région et l'espoir de la Belgique de voir dès lors l'Iran prendre une part active au dénouement du conflit syrien aux Nations Unies. L'hôte indique que l'Iran œuvre à une issue diplomatique du conflit, laquelle est contrecarrée par deux pays. Cette solution diplomatique passe par le maintien du président Assad au pouvoir et par l'organisation d'élections démocratiques. Il ne s'agit pas tant de sauver le dirigeant syrien à titre personnel, mais plutôt d'éviter la répétition du scénario libyen.

Sur le chapitre des <u>droits des femmes</u>, l'hôte souligne que compte tenu du pivot que représente la famille dans la société iranienne, le principe de l'égalité des droits entre les hommes et les femmes doit être nuancé. L'Iran ne renie pas certains éléments du libéralisme, mais considère que la

communauté peut elle aussi faire valoir ses droits. La responsabilité financière de l'homme est ainsi plus importante lorsque son épouse assume la charge de la famille, laquelle à son tour prend soin des personnes âgées qui ne sont pas reléguées dans des maisons de repos. Le port du voile est également ancré dans la culture nationale. Dans ce domaine, l'hôte réclame moins d'interventions de la part des États occidentaux et davantage de respect du libre arbitre.

À propos du port du hidjab, les membres de la délégation indiquent que la loi belge ne l'interdit pas, mais le limite cependant dans des cas concrets où il pourrait s'avérer problématique (pour garantir par exemple la neutralité dans les services publics et pour libérer les mineures de toute pression sociale dans la sphère scolaire). La Belgique n'interdit pas le port du burkini. Le gouvernement cherche néanmoins une solution au problème posé par le port du voile en signe de soutien à l'EI et les membres de la délégation invitent leur hôte à s'associer à cette réflexion. Dans le cadre de l'organisation à Téhéran du 24 octobre au 1er novembre d'un tournoi d'échecs sous l'égide de la Fédération internationale des échecs (FIDE), les membres de la délégation attirent l'attention de leur hôte sur les déclarations de certaines joueuses d'échecs, heurtées d'être priées de porter le hidjab à cette occasion.

Rencontre avec monsieur Ali Akbar Velayati, conseiller diplomatique du Guide suprême et directeur du centre d'études stratégiques du 'Conseil de discernement'



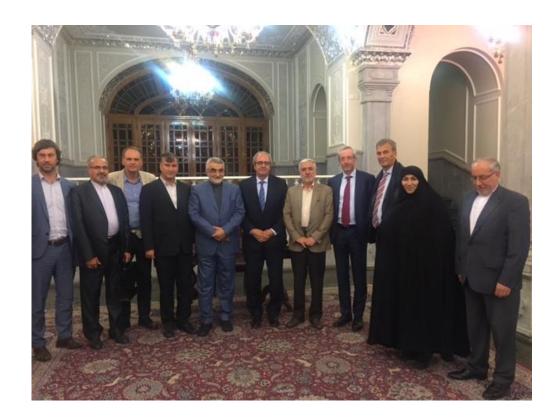
À propos de la situation en <u>Syrie</u>, l'hôte épingle l'énorme bévue commise il y a cinq ans, niant 5 000 ans d'histoire syrienne, ainsi que le profond attachement à l'indépendance et à l'intégrité territoriales. En dépit de réserves justifiées à l'égard du président Assad, il n'en demeurait pas moins le seul interlocuteur légitime (élu démocratiquement). Une solution de la crise, certes à long terme, ne pourra être trouvée que dans le giron des Nations Unies (outre les quinze membres du Conseil de sécurité, les négociations devront également inclure les interlocuteurs de la région) et il faudra par ailleurs préparer le retour des réfugiés et le départ des terroristes (soutenus par les USA, l'Arabie saoudite et Israël).

Lorsque les membres de la délégation font valoir que les <u>Kurdes</u> n'accepteront peut-être plus l'autorité d'un pouvoir central, l'hôte répond que la Turquie compte vingt millions de Kurdes et l'Irak cinq millions. La création d'une fédération est envisageable dans l'esprit du traité de Lausanne (1923), mais une autorité fédérale doit être maintenue.

Dans le contentieux qui oppose l'Arabie saoudite et le Yémen, l'hôte pense que le sultanat d'Oman pourrait faire office de médiateur.

L'Iran considère la Russie comme un partenaire stratégique dans la région.

Rencontre avec monsieur Alaeddin Boroujerdi, président de la commission des Affaires étrangères et de la Sécurité nationale du Majlis



L'hôte explique que le Majlis compte 290 sièges, dont cinq sont réservés aux quatre <u>minorités</u> religieuses reconnues : deux pour les Arméniens et un respectivement pour les Assyriens, les Juifs et les Zoroastriens. Le bahaïsme n'étant pas reconnu, les bahaïs n'ont pas droit à des sièges réservés. Ils ne sont néanmoins pas poursuivis en raison de leurs convictions religieuses.

L'hôte condamne le financement des terroristes par les USA en vue de renverser le régime syrien. L'EI prendrait alors les rênes du pouvoir en <u>Syrie</u> et l'on assisterait à une répétition du scénario libyen. Il établit également un parallèle avec la <u>Turquie</u>. Les deux pays combattent ceux qui prennent les armes contre leur propre gouvernement.

<u>L'EI</u> recrute au Pakistan, en Afghanistan, au Soudan, aux États-Unis et en Australie et dispose de camps d'entraînement en Jordanie et en Turquie, financés par les revenus du pétrole. Les recrues ne sont jamais d'obédience chiite ou sunnite, mais elles sont wahhabites. Tôt au tard, ces combattants

rentreront dans leur pays pour y commettre des attentats. De nombreux attentats ont toutefois déjà été déjoués en Iran grâce à l'excellente coopération avec les services de renseignement français, allemand et australien.

En réponse à une question des membres de la délégation à propos de la pratique sanctionnelle de la <u>flagellation</u>, l'hôte indique celle-ci n'est appliquée que sur décision du juge.

En ce qui concerne <u>l'euthanasie</u>, l'hôte souligne qu'elle est contraire au droit à la vie et en ce qui concerne <u>l'avortement</u>, il est à son estime en contradiction avec le droit de la femme à un corps préservé.

L'hôte présente le nouveau président du groupe d'amitié, M. Broomandi. 1

¹ Le 3 novembre le secrétariat UIP est informé que madame Parvaneh Salashouri présidera le groupe d'amitié au lieu de monsieur Broomandi.

Lundi 3 octobre (Téhéran)

Rencontre avec M.Takht Ravanchi, vice-ministre des Affaires étrangères, en charge des Affaires européennes et américaines



L'hôte souligne la persistance, en Iran, de <u>problèmes sur le plan des relations bancaires et des investissements</u> dans l'ère post-PAGC (Plan d'action global commun).

En ce qui concerne les <u>relations avec l'UE</u>, un deuxième cycle de négociations débutera en novembre 2016. Une fois qu'elle aura surmonté quelques défis sur le plan juridique, l'UE devrait ouvrir un « bureau » en Iran fin 2016. Les contacts entre l'ambassade d'Iran à Bruxelles et l'UE devraient s'intensifier.

La délégation communique que Bruxelles compte sur la collaboration de Téhéran pour mettre en œuvre un <u>accord de réadmission</u>. L'hôte rétorque que la Constitution iranienne prévoit que tout citoyen iranien a le droit de résider dans le lieu de son choix. Comme le retour forcé n'est pas possible, des mesures d'incitation peuvent être prises, pour autant qu'il n'y ait aucun doute quant à la nationalité de l'intéressé. Quant aux réfugiés afghans qui transitent par l'Iran et la Turquie pour rejoindre l'Europe, l'hôte souligne que l'Iran a consenti des efforts pour verrouiller sa frontière avec la Turquie. Il demande une aide européenne pour les réfugiés afghans accueillis en Iran à la suite de ces mesures. Il s'agit actuellement de trois millions d'Afghans (lors des pics d'arrivées, on en dénombre 50 000 par jour). Ces personnes ne vivent pas dans des camps mais sont intégrées à la société. C'est ainsi que le gouvernement iranien assure la scolarisation de 400 000 enfants afghans. En collaboration avec le HCR, l'Iran met en place des mesures d'incitation pour favoriser le retour de ces personnes en Afghanistan mais nombre d'entre elles reviennent ensuite en Iran faute de perspectives dans leur pays d'origine. En tout état de cause, les 300 000 Afghans qui séjournent légalement en Iran et y occupent un emploi sont autorisés à y demeurer.

La délégation insiste sur la position-clé qu'occupent l'Iran, la Turquie et l'Arabie saoudite dans la recherche d'une solution au conflit syrien. L'hôte souscrit à l'idée que les Etats-Unis et la Russie ne peuvent à eux seuls trouver une solution. Les relations de l'Iran avec la Turquie vont dans la bonne direction. En revanche, l'Arabie saoudite bloque les relations bilatérales avec l'Iran. Quoi qu'il en soit, la Syrie elle-même doit faire partie de la solution.

La délégation transmet le dossier de <u>Yousef Silavi</u>, que l'hôte se promet d'examiner.

Rencontre avec l'Organisation des énergies renouvelables de l'Iran (SUNA)

A l'issue d'une présentation de l'organisation, l'hôte évoque l'impact de la <u>COP21</u> sur la politique climatique iranienne. L'Iran a consenti une réduction de 4% de ses émissions à l'horizon 2030 mais il vise une réduction de 12%.

Le Majlis a décidé que la puissance supplémentaire en énergies renouvelables devait atteindre 5 000 MW d'ici à cinq ans . Les investissements devront être réalisés par le secteur privé. L'Iran compte sur des investissements étrangers (y compris belges). Le potentiel de l'Iran en matière d'énergie solaire, éolienne, hydroélectrique et de biomasse est important et permet de garantir une exploitation durant vingt ans. L'Etat iranien est en mesure de garantir des revenus stables aux investisseurs grâce à des prélèvements en faveur des énergies renouvelables opérés sur les factures énergétiques.

L'investissement éventuel par l'<u>ASPIRAVI</u> et la coopération avec la Vlaamse Instelling voor Technologisch Onderzoek – <u>VITO</u>) sont abordés.

Rencontre avec le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement)

La réunion met l'accent sur les défis que l'Iran doit relever en matière d'environnement durable.

Le PNUD n'a pas encore pu verser à l'Iran la totalité des fonds en raison des sanctions qui le frappent.

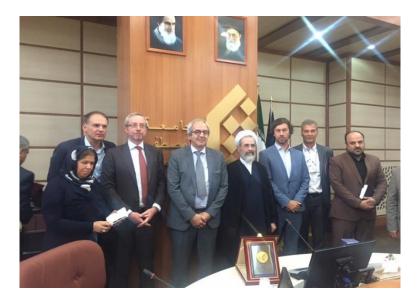
Le changement climatique a fait que les ressources en eau de l'Iran se sont amenuisées. Ce défi s'ajoute aux quatre défis principaux auxquels est confronté ce pays, à savoir la pénurie d'eau, l'érosion du sol, la perte de biodiversité, la pollution des sols, de l'eau et de l'air. Qui plus est, l'Iran est le neuvième plus grand pollueur au monde en matière de rejets de CO₂.

L'utilisation des nappes d'eau souterraines est problématique et occasionne notamment de brusques effondrements de terrain (sinkholes).

Plusieurs projets sont examinés: la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, le Projet de séquestration du carbone, le Projet de conservation des zones humides en Iran.

Mardi 4 octobre (Qom et Kashan)

Visite de la Bibliothèque de Marashi et rencontre avec l'ayatollah A'arafi, recteur de l'Université Al Mostafa



L'hôte souligne que pour les autorités religieuses iraniennes, le radicalisme islamique est inadmissible et il tient à s'excuser au nom de l'islam. Un étudiant de l'université est d'ailleurs décédé lors des attentats qui ont frappé la Belgique le 22 mars 2016.

L'hôte commente les quatre piliers de la vision iranienne de la religion:

- 1. la rationalité, que nous retrouvons d'ailleurs dans d'autres religions telles que le christianisme;
- 2. la religion ne doit jamais inciter à la guerre;
- 3. différentes religions génèrent des amitiés;
- 4. chaque croyant est responsable de l'ensemble des thèmes universels (guerre, environnement,...);
- 5. la religion est démocratique. L'homme est son propre arbitre.

La vision iranienne de la religion est en phase avec la démocratie occidentale et peut vivre en harmonie avec celle-ci malgré l'existence de différences.

Il invite la délégation à se joindre à la décision iranienne de ne pas soutenir les pays (comme l'Arabie saoudite) qui prônent le radicalisme. Il se propose d'aider la Belgique sur le plan de la <u>lutte contre le radicalisme</u> et invite à une coopération des deux pays sur les plans culturel et scientifique. La délégation accède volontiers à cette proposition et indique qu'elle en informera les acteurs concernés en Belgique.

Visite à la Mashhad Ardehal Carpet Company

La délégation découvre les métiers à tisser de l'entreprise belge Van De Wiele et la manière dont ces machines sont utilisées dans la production actuelle de tapis.

Mercredi 5 octobre (Ispahan)

Projet du HCR: visite de l'école primaire pour filles de Sagga



En guise d'introduction, la direction de l'école indique que dans la province d'Ispahan, les 120 000 réfugiés afghans (dont 50 000 enfants) ne sont pas hébergés dans des camps ou dans des structures plus durables mais disposent tous d'un logement. La qualité de l'accueil en Iran est le meilleur moyen de faire barrage aux migrants désireux de rejoindre l'Europe.

Les fillettes afghanes sont bien intégrées à l'école étant donné qu'elles ont en commun avec les autres écolières la langue, la religion et la culture.

Les enfants subissent un <u>examen médical</u> préalable. Les réfugiés afghans sont soignés gratuitement dans les hôpitaux publics.

En raison du grand nombre d'élèves, ceux-ci sont répartis en groupes du matin ou de l'après-midi.

Chaque écolier coûte à l'Etat iranien 500 dollars par an, sans compter les subventions du HCR et une partie à charge des parents afghans. Parmi les réfugiés afghans, 25% occupent un emploi officiel et beaucoup d'autres travaillent dans le circuit non officiel.

L'école met également en place des <u>formations spécifiques</u> destinées aux réfugiés majeurs afin de lutter contre l'analphabétisme et d'améliorer leurs perspectives d'insertion professionnelle.

Dès que des enfants afghans intègrent l'<u>université</u>, ils peuvent obtenir la nationalité iranienne.

En Iran, la <u>scolarité</u> est <u>obligatoire</u> de 6 à 18 ans. Sur le plan des formations théoriques, les filles ne sont pas soumises à des restrictions. Elles le sont en revanche pour les formations pratiques et l'entrepreneuriat. Quant aux cours de religion, ils sont dispensés à raison de 5 heures par semaine de la première à la sixième année, 4 heures par semaine de la septième à la neuvième année, et 3 heures par semaine de la dixième à la douzième année.

L'école marque son intérêt pour les <u>partenariats</u> internationaux à condition que le cursus soit identique. L'aide matérielle proposée par la délégation est la bienvenue.

En fin d'après-midi, la délégation a visité le palais Chehel Sotoun, la Cathédrale apostolique arménienne et le pont historique de la rivière Zayandeh Rud.

Pour une documentation plus détaillée:

http://en.parliran.ir/
http://president.ir/en/
http://english.khamenei.ir/